



Des inédits en français révèlent  
**Jack Kerouac**  
Page F 1



**Face à face**  
Une réforme en santé, deux bilans totalement opposés  
Page A 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVII N° 71

LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 AVRIL 2016

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

DÉMATÉRIALISATION CULTURELLE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'an dernier, les 17 millions de vinyles vendus aux États-Unis ont rapporté plus que les milliards de milliards d'écoutes en ligne sur les sites légaux.

## Un buffet qui laisse des miettes pour les artistes

La révolution numérique a bouleversé les écosystèmes culturels et transformé nos habitudes de consommation. Sur la ligne de front, l'industrie musicale a vu triompher les services d'écoute en ligne (*streaming*) et récolté son corollaire; des redevances minimales pour les artistes — surtout au Canada. État des lieux et pistes de solution.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le chiffre fait image. En 2015, les quelque 540 000 écoutes Spotify de la chanson *Paradis City* de Jean Leloup lui auront rapporté... un peu moins de 30\$ pour ses droits d'interprète.

Autre illustration d'une industrie qui ne tourne pas rond: l'an dernier, la vente de 17 millions de disques vinyles aux États-Unis a rapporté plus que le cumul de «milliards et

VOIR PAGE A 12 : BUFFET

### Dossier

Le livre encore dans la préhistoire numérique. Page A 6

Le côté obscur de la démocratisation culturelle. Page A 7

Cinéma et télé Une production nationale étouffée par la dématérialisation. Page A 7

## Couillard laisse Hamad se défendre seul

Le commissaire à l'éthique enquêtera sur les activités du ministre

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Optant pour le mutisme, le premier ministre Philippe Couillard ne s'est pas porté, vendredi, à la défense du président du Conseil du trésor, Sam Hamad, visé par l'émission *Enquête* de Radio-Canada, qui a mis en lumière ses liens, dans l'octroi de subventions, avec son ami Marc-Yvan Côté, l'ancien ministre libéral arrêté par l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

Philippe Couillard n'a donc pas affirmé sa confiance envers son ministre Sam Hamad ni choisi de la lui retirer. «Le premier ministre n'entend pas réagir publiquement aujourd'hui [vendredi]», a indiqué au *Devoir* son attaché de presse, Harold Fortin.

Comme ils l'ont fait jeudi, les partis d'opposition ont réclamé que Sam Hamad soit exclu du Conseil des ministres et du caucus libéral. Tant le Parti québécois que la Coalition avenir Québec ont fait parvenir une demande écrite au

VOIR PAGE A 12 : HAMAD

Lire aussi : L'ami Sam. Une chronique de Michel David. Page B 3

### AUJOURD'HUI

**Culture** › Le provincial cherche les idées, le fédéral se donne les moyens de ses ambitions. Les derniers budgets révèlent des visions discordantes. Page B 3

**Actualités** › La mine de Malartic souhaite doubler l'ampleur de la fosse. Page A 3



Avis légaux..... C 6  
Carrières..... C 5  
Décès..... C 8  
Mots croisés..... D 4  
Petites annonces..... C 8  
Sudoku..... D 4



## Les vies de Vi

Kim Thúy ramène, avec son quatrième livre, ses irrésistibles chroniques d'apprentissage vietnamiennes

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Kim Thúy a créé *Vi*, nouvel *alter ego*, qui tombe amoureuse au temps de la colonisation.

CATHERINE LALONDE

C'est par sa petite musique intime, découverte dans *Ru* (Libre Expression, 2009), que Kim Thúy s'est tracé un chemin jusqu'au cœur des lecteurs, ceux d'ici comme d'ailleurs, puisque ce récit de sa migration parmi les *boat people* du Vietnam jusqu'au Québec demeure un des très beaux succès d'exportation du livre québécois des dernières années. Sa mélodie douce, qu'on sait désormais être son style, se retrouve dans *Vi*, qui accostera en librairie mercredi. Avec ce quatrième livre, Thúy creuse son sillon et revient avec de nouvelles chroniques d'apprentissage, ses histoires migratoires mi-vietnamiennes, mi-nomades, qu'elle sculpte, semble-t-il, de tout bois.

On retrouve ce chuchotement par lequel Kim Thúy nous fait découvrir les perles qu'elle déterre dans les moindres détails. Ce ton lui sert ici à raconter les voyages et migrations de *Vi*, nouvel *alter ego* de l'auteure: une Vietnamiennne

VOIR PAGE A 12 : VIES

FIGURES MARQUANTES de notre histoire

La Fondation LIONEL-GROULX



Ministère de la Culture et des Communications Québec

QUÉBECOR

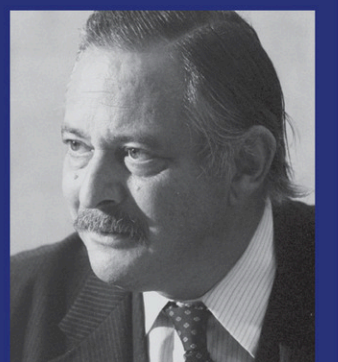
MA tv

FONDS de solidarité FTQ

## Jacques Parizeau et les bâtisseurs du Québec moderne

Invité: Pierre Duchesne, journaliste et homme politique Animateur: Éric Bédard, historien

Auditorium de la Grande Bibliothèque, 5 avril 2016, 19 h





## BERNARD LAMARRE (1931-2016) LE MBAM SALUE UN GÉANT DU QUÉBEC

Pionnier d'un Québec et d'un Montréal modernes, visionnaire, ingénieur, entrepreneur, bâtisseur, philanthrope, amateur d'art, père de sept enfants et de tant de grands projets pour le Québec et dans le monde, Bernard Lamarre était un humain plus grand que nature.

Pendant près de vingt-cinq ans, Bernard Lamarre a veillé aux destinées du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) qu'il a largement contribué à faire grandir. D'abord membre du conseil de 1979 à 1982, il en fut président à deux reprises de 1982 à 1991, puis de 1997 à 2008, enfin président honoraire.

Bâtisseur pour les agrandissements, Bernard a initié et réalisé une expansion majeure, soit le pavillon Jean-Noël Desmarais en 1991 construit par Moshe Safdie. Puis, il a donné naissance à un autre projet incorporant l'église Erskine and American, soit le pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie en 2011.

Bâtisseur pour les collections, Bernard Lamarre a intégré en 2000 la collection d'exception de 5 000 objets du Musée des arts décoratifs au MBAM grâce à ses liens privilégiés avec Mme Liliane M. Stewart, puis en 2006 celle du musée Marc-Aurèle Fortin. Soulignons son initiative en 2001 pour convaincre le gouvernement du Québec d'octroyer au MBAM et au Musée national des beaux-arts du Québec une subvention spéciale pour acquérir des œuvres de l'atelier de Jean-Paul Riopelle. Ses dons en art contemporain ainsi qu'un fonds spécial de dotation pour les artistes de la relève continuent d'enrichir la collection du MBAM au nom de sa famille.

Bâtisseur de cultures, Bernard Lamarre a convaincu de nombreux philanthropes et gouvernements de soutenir la création du Centre des sciences, du Centre des collections muséales, de l'Institut de design de Montréal, la revitalisation du Vieux-Port, le Festival des films du monde... Le Musée d'art contemporain de Montréal a reçu grâce à lui l'importante collection d'art canadien Lavalin.

Officier de l'Ordre du Canada et grand officier de l'Ordre national du Québec, Bernard Lamarre a reçu de nombreux doctorats honorifiques pour souligner son engagement professionnel et communautaire constant envers la collectivité et la culture au Québec.

Toutes les pensées des équipes et des visiteurs du Musée se tournent vers la famille et les proches de cet homme d'exception, le « lion », tel qu'il était publiquement surnommé.



 **MUSÉE DES  
BEAUX-ARTS  
MONTRÉAL**

# ACTUALITÉS

## Canadian Malartic veut doubler l'ampleur de sa mine à ciel ouvert d'ici 2028

ALEXANDRE SHIELDS

La mine Canadian Malartic entend prolonger l'exploitation de son imposant gisement d'or à ciel ouvert jusqu'en 2028. La fosse sera alors deux fois plus grosse que ce qui était prévu au début de l'exploitation. Le projet d'expansion suscite d'ailleurs de vives inquiétudes, puisque la Santé publique a déjà fait état des impacts majeurs sur la population et que la minière multiplie les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement depuis son ouverture.

L'entreprise a rendu public jeudi son étude d'impact pour le «*Projet Extension Malartic*», étape préliminaire à la tenue d'une évaluation sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui doit se tenir cette année.

L'expansion de cette mine à ciel ouvert, dont l'exploitation a déjà nécessité la démolition d'une partie de la ville de Malartic, est motivée par la découverte d'un potentiel d'or «*économiquement viable*», selon ce qu'on peut lire dans la volumineuse documentation rendue publique. En fait, les réserves pourraient dépasser les 10 millions d'onces, alors qu'elles étaient estimées à 6,55 millions d'onces en 2008. En supposant une valeur moyenne de 1000\$ l'once, la valeur brute de l'or dépasse les 10 milliards de dollars.

Pour exploiter cet or, à un taux moyen d'un gramme par tonne de roche tirée du sol, il faudra donc étendre la fosse Canadian Malartic. D'ici 2028, celle-ci «*aura une longueur d'environ 3750 m et une largeur maximale de près de 900 m. Elle atteindra une profondeur moyenne de 410 mètres*». Selon ce qui était précisé en 2009 dans le premier rapport du BAPE, la fosse devait atteindre une superficie de 1,35 km<sup>2</sup> à la fin de l'exploitation, soit en 2021. Avec le projet d'expansion, la superficie pourrait dépasser les trois kilomètres carrés.

Le prolongement de l'exploitation générera en outre une quantité additionnelle de 136 millions de tonnes de résidus, mais aussi 378 millions de tonnes de roches stériles. L'entreprise estime d'ailleurs que leur stockage «*empiètera dorénavant dans un milieu na-*



LAWRENCE CÔTÉ-COLLINS

Le projet d'expansion suscite de vives inquiétudes, puisque la Santé publique a déjà fait état des impacts majeurs sur la population et que la minière multiplie les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement depuis son ouverture.

### La tenue d'un BAPE ?

Le projet d'expansion présenté par Canadian Malartic devrait entraîner la tenue d'un BAPE, puisque tout projet de mine dont la production quotidienne dépasse 2000 tonnes doit y être soumis. Mais un autre projet d'expansion, autorisé en 2014, a échappé au BAPE. Il faut dire que la minière a présenté sa demande au gouvernement juste avant les changements à la Loi sur les mines. Avant les modifications, la production devait dépasser 7000 tonnes par jour pour être soumise au BAPE. La demande de l'entreprise chiffrait la production quotidienne à 6990 tonnes.

turel». Qui plus est, «*un peu plus de 200 hectares de milieux humides seront détruits*», mais compensés par le promoteur. Le tracé de la route 177 sera également modifié dans le secteur de Malartic, en raison de l'agrandissement de la fosse.

### Inquiétudes

S'il permet de soutenir le marché de l'emploi dans cette région minière pendant encore quelques années, le projet de Canadian Malartic n'en suscite pas moins de vives inquiétudes.

Selon l'avocate Nicole Kirouac, qui s'implique dans le dossier depuis le début du projet au sein du comité Vigilance Malartic, la perception des citoyens n'est plus ce qu'elle était au moment du premier BAPE. «*Plusieurs étaient heureux de voir le projet, en 2009. Ils étaient heureux des impacts économiques pour la ville, surtout que le promoteur promettait qu'il y aurait peu d'impacts, donc peu de bruit, peu de poussières et peu de secousses liées aux sautages. Mais plusieurs*

*disent aujourd'hui: "On nous a trompés. Ça ne devait pas avoir autant d'impacts sur notre qualité de vie au quotidien."*»

Le rapport du BAPE de 2009 se montrait d'ailleurs rassurant, estimant que les mesures prévues par la minière permettraient de réduire les nuisances provoquées par la plus grosse mine à ciel ouvert située en milieu habité au Québec. Mais depuis, la minière a reçu pas moins de 171 avis pour non-respect de la législation environnementale, notamment en raison de la poussière générée lors des très nombreux dynamitages nécessaires pour extraire le minerai. Selon les données dévoilées par Radio-Canada en février, la minière a reçu 32 avis de non-conformité uniquement au cours de l'année 2015.

### Santé publique

L'an dernier, un rapport de l'Institut national de santé publique concluait que cette mine a eu des impacts négatifs majeurs sur la population,

générant de la méfiance, du désarroi, un sentiment d'impuissance et une croissance des inégalités, entre autres. «*Comme Malarticoise d'origine, mon constat est clair: c'est une ville sacrifiée à l'industrie minière, laisse tomber M<sup>me</sup> Kirouac. Oui, il y avait des mines d'or dans la région avant, mais elles étaient souterraines. Avec cette immense mine à ciel ouvert, nous ne sommes plus dans un projet du même ordre. Les impacts ne sont pas les mêmes.*»

Dans son étude d'impact publiée jeudi, Canadian Malartic reconnaît que la minière doit en faire davantage pour éviter de dépasser les «*critères*» environnementaux, tout en soulignant qu'«*un travail important d'amélioration a été fait depuis le début de l'exploitation*».

L'entreprise juge aussi que l'expansion pourrait «*susciter diverses perceptions négatives*» chez les citoyens. «*Les évaluations permettent de croire que les répercussions négatives du projet sur le plan humain seront*

*en bonne partie contrebalancées par les aspects positifs qui en découleront d'un point de vue économique et social*», conclut toutefois la minière.

Nicole Kirouac, qui représente un comité de citoyens qui réclame des indemnités de Canadian Malartic, croit que l'entreprise devrait en faire beaucoup plus. Le comité, qui songe à intenter une action en justice, réclame notamment le rachat de plusieurs résidences de citoyens affectés par la mine. L'entreprise n'a pas répondu au *Devoir* pour dire si elle entendait répondre à cette demande.

La présence d'une telle mine en milieu habité pose aussi la question des «*zones tampons*» qui pourraient être instaurées pour séparer les quartiers résidentiels des fosses. Il n'existe pas de telles normes au Québec, alors que d'autres projets ont été autorisés depuis Malartic, dont celui de Mine Arnaud, à Sept-Îles.

Le Devoir



Télé-Québec

EN GRANDE ENTREVUE

JEAN LAPIERRE  
SE RACONTE

Ce soir 20 h

Son amour pour sa famille, la politique,  
les Îles-de-la-Madeleine

Une entrevue d'Esther Bégin

## ACTUALITÉS

## Plaidoyer pour la transparence... dans la mesure du possible

L'Association québécoise des lobbyistes s'inquiète d'un climat de paranoïa et défend son intégrité

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Au lendemain de révélations qui placent le ministre libéral Sam Hamad dans l'embarras, l'Association québécoise des lobbyistes (AQL) martèle que le lobbyisme n'a rien à voir avec la magouille. C'est plutôt une pratique qui «contribue positivement au fonctionnement des institutions», plaide l'AQL, qui reconnaît qu'il faut cependant avoir l'intégrité — et la patience — de pratiquer ces «communications d'influence» dans les règles de l'art.

«Si c'est trop compliqué de s'inscrire, il y a des gens qui vont s'abstenir de faire des démarches [d'inscription au registre des lobbyistes]», lance d'entrée de jeu le président de l'AQL, Mathieu Santerre, en entrevue éditoriale au *Devoir*.

En trame de fond, il y a l'enquête déclenchée vendredi par le commissaire à l'éthique à la suite de la diffusion d'un reportage de l'émission *Enquête*, qui fait état d'informations privilégiées que le ministre Hamad aurait transmises à l'ex-vice-président du conseil d'administration de l'entreprise Premier Tech et ex-ministre libéral Marc-Yvan Côté entre 2010 et 2012. Échange d'informations confidentielles, déjeuner en pleine campagne de sollicitation auprès d'Investissement Québec: les liens qu'auraient entretenus MM. Hamad et Côté soulèvent des questions, d'autant que ce dernier n'était pas inscrit au registre des lobbyistes pour le compte de Premier Tech.

«Si une personne entre en contact avec un titulaire de charge publique sans s'inscrire au registre, eh bien, personne n'est au-dessus des lois», a commenté Mathieu Santerre, sans vouloir s'avancer davantage



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le président de l'Association québécoise des lobbyistes, Mathieu Santerre, ne croit pas que la hausse des inscriptions équivaut à une hausse des activités de lobbyisme, mais plutôt à une conscience de l'importance de s'inscrire pour pratiquer ses activités légalement.

sur le dossier.

«De façon générale, a-t-il quand même précisé, si on avait une loi simple à comprendre et à appliquer simplement, on favoriserait l'observance par tout le monde.»

**Une loi en cours de révision**

Une loi simple à comprendre et à appliquer, c'est ce que l'AQL espère retrouver au terme de la révision, en cours, de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme. Parmi les modifications proposées, on retrouve notamment

l'obligation, pour un titulaire de charge publique, de s'assurer que son interlocuteur est bel et bien inscrit au registre. De quoi partager le «fardeau» de la transparence, note l'AQL.

Aussi l'Association espère-t-elle que la réforme fera en sorte que l'inscription au registre des lobbyistes n'exigera plus des heures, voire des jours de travail et de communications avec le ministère. Surtout, l'AQL souligne qu'il serait profitable de pouvoir remplir les formulaires sur des outils qui ne datent pas de son année de création, l'année

2002. «On ne peut pas faire nos inscriptions en Mac [Macintosh] et [le navigateur] Firefox ne passe pas. C'est Explorer seulement», soupire M. Santerre.

**Hausse des inscriptions**

Quand même, les inscriptions au registre des lobbyistes explosent: le nombre de lobbyistes actifs est passé de 2797 en 2011-2012 (année de la création de la commission Charbonneau) à 9330 en 2015-2016. Or, Mathieu Santerre ne croit pas que la hausse des inscriptions équivaut à une hausse des activités de lobbyisme, mais plutôt

à une conscience de l'importance de s'inscrire pour pratiquer ses activités légalement.

Ici, l'influence de la commission Charbonneau (ainsi que des commissions Gomery et Bastarache, ajoute M. Santerre) se fait sentir.

«Il y a une paranoïa qui est arrivée maintenant», observe également Michel Binette, membre du conseil d'administration de l'AQL et ex-attaché politique de Nathalie Normandeau. «Tout le monde a peur de rencontrer tout le monde, ce qui fait que c'est devenu un peu plus difficile», ajoute celui qui a ex-

posé les fourberies de l'ex-chef de cabinet de M<sup>me</sup> Normandeau, Bruno Lortie, à la commission Charbonneau. «Il y a un climat de suspicion entre les gestes de malversation, de corruption et ainsi de suite, qui sont confondus bien souvent avec le lobbying. Mais ça n'a rien à voir», assure Mathieu Santerre.

Pour lui, pas question cependant de divulguer l'ensemble des activités entreprises par les lobbyistes. «Si les informations importantes se perdent dans une masse de détails insignifiants, est-ce utile?» demande-t-il. À son avis, la solution réside dans un meilleur accès au registre — auquel devraient impérativement s'inscrire les organismes à but non lucratif au terme de la révision de la loi, à son avis — et dans la clarté des mandats effectués par les lobbyistes.

**Un commissaire trop militant**

La «tendance militante» du commissaire au lobbyisme François Casgrain doit elle aussi être revue pour diminuer le climat de suspicion, selon M. Santerre. «Il fait un peu de wishful thinking sur ce qu'il aimerait avoir dans la loi. Il se comporte parfois comme si certaines de ses recommandations étaient déjà adoptées. On sait que c'est un avocat chevronné, alors on préférerait qu'il s'en tienne au cadre légal actuel», a-t-il déclaré. Aussi le commissaire Casgrain doit-il cesser de confirmer la réception de plaintes aux médias, a-t-il plaidé. «Il y a des plaintes fondées, mais il y a des plaintes frivoles et des plaintes malicieuses, aussi. S'il y a une enquête, OK, mais s'il n'y a rien, on n'a pas à pointer un individu qui n'a rien à se reprocher.»

Le Devoir

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

21 AVRIL - 12 H - AUDITORIUM  
**QUE LIT MICHEL DALLAIRE?**  
Le designer industriel partage ses coups de cœur littéraires avec le public.

3 AVRIL - 14 H - AUDITORIUM  
**GROS BISCUIT**  
Chez la famille Gros Biscuit, rien ne va plus. Spectacle jeunesse en compagnie de la Fille aux grandes oreilles.

5 AVRIL - 19 H - AUDITORIUM  
**FIGURES MARQUANTES**  
Série *Figures marquantes de notre histoire*: Jacques Parizeau et les bâtisseurs du Québec moderne.

14 AVRIL - 19 H - AUDITORIUM  
**PLACE À L'ART VOCAL**  
Concert-causerie - *Poètes et musiciens*. Ils sont innombrables les compositeurs qui ont été inspirés par les textes des poètes.

26 AVRIL - 19 H - AUDITORIUM  
**LEÇONS DE CRISE**  
Série *Cultures et savoirs*. Témoignage de Joanne Liu, présidente internationale de Médecins sans frontières.

**Planifiez vos sorties.**  
Toute la programmation à [banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)  
Gratuit |

475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal | @Berri-UQAM

Grand partenaire de

La Capitale Assurance et services financiers

75 ANS Bibliothèque et Archives nationales Québec

CUSM

## Barrette critique la démarche derrière la poursuite de 330 millions

JULIEN ARSENAULT

Québec estime que la poursuite de 330 millions de dollars déposée par un consortium mené par SNC-Lavalin dans le dossier du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) n'est qu'une tactique pour aller chercher plus d'argent.

«Ça ne m'impressionne pas beaucoup», a lancé vendredi le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, au cours d'un entretien téléphonique. Nous allons payer [les sommes supplémentaires] justifiées, et nous ne paierons pas ce qui ne l'est pas.»

Formé par SNC-Lavalin et Innisfree, le Groupe infrastructure santé McGill (GISM) veut être dédommagé pour les sommes additionnelles engagées dans la conception et la construction du complexe hospitalier de 1,34 milliard de dollars qui a ouvert ses portes l'an dernier.

Déposée à la Cour supérieure, la poursuite de 30 pages fait également état des coûts liés à la gestion et à l'entretien du site jusqu'au 30 septembre 2044.

Le CUSM et le gouvernement du Québec — qui a octroyé le contrat au terme d'un appel d'offres en partenariat public-privé (PPP) — sont tous les deux visés par cette démarche, qui, selon le GISM, devenait inévitable après «plus de deux ans de négociations infructueuses».

**Ouvert à un règlement à l'amiable**

Le CUSM n'a pas voulu faire de commentaires, préférant laisser au gouvernement Couillard le soin de répondre aux questions.

Compte tenu de l'envergure du projet, il est

normal que le consortium réclame des sommes excédentaires, concède M. Barrette. Toutefois, exiger près du double du montant de 172 millions de dollars présenté il y a quelques années est une «situation classique de négociation».

«Manifestement, le consortium a un objectif de 172 millions de dollars et nous arrive avec un montant faramineux et pense qu'en raison de la poursuite, il obtiendra 172 millions de dollars, une somme avec laquelle nous ne sommes pas d'accord», a-t-il dit.

Le ministre de la Santé s'est dit surpris par le dépôt de cette poursuite, ajoutant être ouvert à un règlement à l'amiable si l'entreprise accepte une somme qui cadre avec le montant de contingence associé au projet.

«C'est une perte de temps et d'argent», a dit M. Barrette. «On nous présente une poursuite largement injustifiée. Cela ne me fera pas bouger.»

Le GISM précise que les coûts additionnels sont liés aux nombreux changements demandés par le CUSM au complexe, au-delà de ce qui était prévu à l'entente.

Il donne en exemple la pharmacie centrale du complexe, dont la superficie a doublé comparativement à ce qui était prévu dans le contrat initial, ainsi que des changements importants apportés au bloc opératoire.

Le consortium allègue que le CUSM a également été incapable de fournir en temps opportun des renseignements sur l'aménagement et l'équipement destiné au complexe.

La Presse canadienne

## Climat: McKenna ne veut rien précipiter

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, met en garde les enthousiastes de l'économie verte. Elle n'a pas l'intention de poser des gestes radicaux pour lutter contre les gaz à effet de serre car cela risquerait de braquer ceux qui ne sont pas venus à la cause.

M<sup>me</sup> McKenna participait vendredi au Sommet sur le progrès organisé par l'Institut Broadbent, un *think tank* de gauche près du NPD. Au cours du panel, la conseillère municipale de Vancouver Andrea Reimer a indiqué que sa ville s'opposerait à l'augmentation de la capacité du pipeline Kinder Morgan, que le processus réglementaire pour l'évaluer soit amélioré ou non.

Invitée à réagir, la ministre a préché le réalisme. «Nous devons faire la transition vers une économie décarbonisée. Nous devons absolument le faire. Mais on ne peut pas le faire du jour au lendemain. Je suis une réaliste. Il y a des gens qui perdent leur emploi en Alberta», a dit M<sup>me</sup> McKenna.

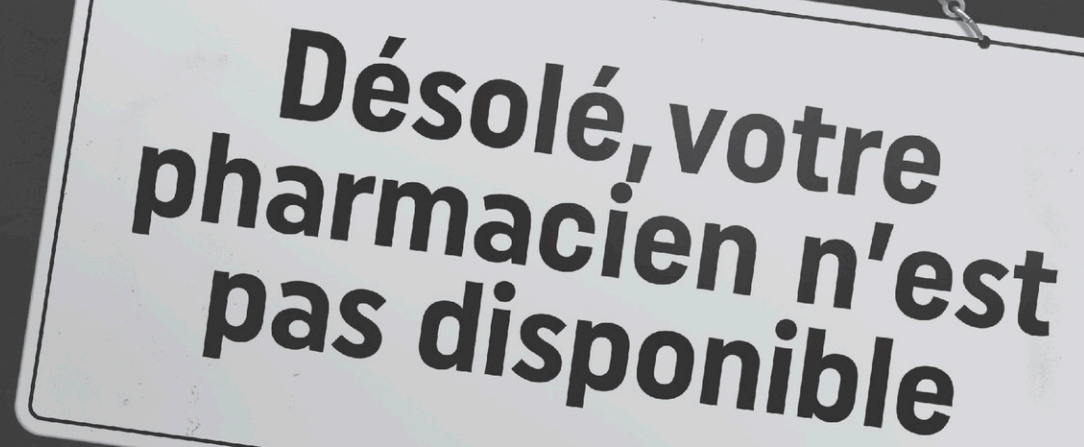
«Je ne dis pas qu'il faut détruire la planète, mais nous devons être réfléchis dans notre façon d'aller de l'avant. Je prêche à des convertis ici», a-t-elle poursuivi, reconnaissant que tout le monde dans la salle croyait à l'urgence de combattre les changements climatiques. «Mais il y a beaucoup de gens qui ne sont pas encore rendus là où qu'ils y sont juste un peu. Et si ce que nous finissons par faire a un effet énorme, immédiat et bouleversant sur l'économie et que des tonnes de travailleurs perdent

leur emploi, je perds ces gens.»

Toute néodémocrate soit-elle, la ministre albertaine de l'Environnement, Shannon Phillips, a renchéri. «Une transition qui n'est pas réfléchie fera en sorte que les bouleversements sociaux actuels — les inégalités, les pertes d'emploi en masse et l'effondrement des communautés — auxquels on assiste en Alberta s'empireront, a dit M<sup>me</sup> Phillips. [...] On doit comprendre l'aspect humain de ceci. Les Albertains et les travailleurs font partie de la famille canadienne et ils ont besoin de votre appui.»

Dans le dernier budget, le gouvernement de Justin Trudeau n'a pas annulé les subventions aux énergies fossiles, au motif que l'économie albertaine allait trop mal pour lui infliger un fardeau supplémentaire.

Le Devoir



**Désolé, votre  
pharmacien n'est  
pas disponible**

Monsieur le Premier Ministre Couillard,  
Monsieur le Ministre Barrette,

**Vous n'avez  
toujours pas honoré  
votre parole.**

Vos compressions imposées  
aux pharmaciens réduisent  
l'accessibilité pour les patients.

**Honorez l'entente conclue  
en juin 2015.**



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES

MonPharmacien.ca

# SE CULTIVER, C'EST VOTER



## Le côté obscur de la démocratisation culturelle

### Les nouvelles plateformes de vente et de diffusion appauvrissent la production québécoise

Le mélomane, le télévoté et le curieux ont désormais accès à une bibliothèque d'une largesse à peu près inégalée. Mais le créateur a du mal à faire son beurre dans ce grand brassage où n'affleure malheureusement pas que la crème. Que gagnons-nous et que perdons-nous dans cette affluence? Comment consommer la culture de manière éthique? Le spécialiste en culture numérique à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Jonathan Roberge, titulaire de la Chaire de recherche Canada sur les nouveaux environnements numériques et l'intermédiation culturelle, a bien voulu y réfléchir avec *Le Devoir*.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LALONDE

**Est-ce que la numérisation a entraîné la démocratisation culturelle?**

L'arrivée massive du numérique a fait naître une série d'utopies et de dystopies sur l'avenir de la culture. La théorie qui a eu le plus de succès reste celle de la *long tail* de Chris Anderson, du magazine *Wired*.

En 2004, il imaginait que de 80% à 90% des revenus seraient accaparés par les gros *blockbusters*, Taylor Swift et Adele, par exemple. Les autres se tailleraient des parts plus restreintes, jusqu'à l'éloignement infini — imaginons un auditeur du Zimbabwe qui va écouter une seule fois une pièce d'un chanteur du Lac-Saint-Jean, en contribuant ainsi aux revenus.

L'idée était que tous les produits culturels finirait, après peut-être bien des détours, par trouver leur auditoire. C'était, à la limite, l'idée d'un produit de niche de masse.

Dix ans plus tard, le bilan est peu réjouissant. Le *winner takes all* s'est avéré juste, relayé par les Spotify et compagnie. À l'opposé, de petits groupes *indies*, loin dans cette très, très longue traîne, réussissent bizarrement à s'en sortir pas trop mal. On voit des groupes obscurs réussir, par le truchement de Facebook et Bandcamp, à mobiliser des groupes remarquables de fans. Comme les Dead Obies, par exemple (avant qu'ils ne passent à *Tout le monde en parle*).

Mais le problème demeure pour l'ensemble du milieu, pour tous les artistes de «moyenne stature». Car l'industrie du disque québécois, à cause de la langue française et de la spécificité culturelle, est elle-même — de «moyenne stature».

Les Paul Riché, Daniel Boucher, Laurence Jalbert, à la limite Jean Lecloup, tous ces artistes qui avaient de bonnes carrières au Québec sont ceux qui pâtissent maintenant de cette division de longue traîne au Québec, pris entre les très gros joueurs et ceux qui sont très

nichés. Mais, en bout de traîne, les artistes ne vivent pas bien. Ils ont peut-être plus de visibilité qu'auparavant, mais ils font moins d'argent.

Le numérique a renouvelé les intermédiaires. Les nouvelles plateformes, les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) de ce monde, ont très rapidement tiré la couverture à eux.

Alors qu'au Québec, les intermédiaires culturels — les producteurs, distributeurs, le parapublic, etc. — ont toujours été partie prenante d'un système compact et local. L'identité québécoise, les industries culturelles, le ministère de la Culture formaient un tout cohérent.

Là, on a plusieurs joueurs très puissants qui sont très, très loin de nous. Les meneurs du jeu ne sont plus les labels (EMI, Columbia), mais Spotify et iTunes. Il y a eu un déplacement. Ceux qui détiennent le pouvoir sont de plus en plus puissants; ils ne sont plus producteurs de musique, mais distributeurs numériques.

Ils sont de plus en plus loin des artistes et du cœur même de la création, à Silicon Valley, et le risque de la création est individualisé et appartient désormais presque entièrement aux artistes. Et les sources de revenus des artistes, conséquemment, sont de plus en plus lointaines et de plus en plus obscures.

Aussi, la culture ici a toujours été «participative», enrobée dans une forme de nationalisme. Quand on écoutait des chanteurs québécois, qu'on allait voir des spectacles, on avait l'impression de «faire partie de la gang».

On a eu longtemps une certaine forme d'écosystème structuré, industriel-étatique, dans lequel les créateurs ont toujours été soutenus, comme l'accès des publics, entre autres à travers les subventions et les quotas. Les quotas ont sauvé l'industrie québécoise depuis leur instauration.

Ils ont permis d'exporter la musique québécoise en Belgique, en Fran-

ce, etc., mais ils n'existent plus dans le numérique.

Et plus vous allez dans le numérique et la dématérialisation, moins vous avez de parts de québécois; plus vous allez vers des auditeurs jeunes, natifs du numérique, moins ils consomment de parts de québécois.

**La musique est-elle plus frappée que les autres arts?**

Dans la résilience par rapport à la vague numérique, deux choses se dessinent: d'abord, la matière brute. Le livre, par exemple, à cause de son histoire, de l'attachement à l'objet, du fait qu'on ne peut le fragmenter en chapitres comme on peut fragmenter un disque en «toutes», est plus résistant à la dématérialisation.

Dans l'ordre des disciplines affectées, on trouve d'abord la musique et les enregistrements sonores, premier secteur, et le plus lourdement affecté. Assurément aussi l'audiovisuel. Les arts visuels et le livre se partageraient la troisième place.

Les arts vivants sont affectés de manière indirecte, car les salles se vident. La culture numérique a cette vertu de démocratiser à peu près tout. Mais, paradoxalement, on consomme moins de contenu culturel que de bébèles. On dépense sur le contenu (iPad, téléphone, Internet) plus que sur le contenu.

Le dollar dépensé en culture, historiquement relativement investi sur des billets de spectacle, s'est déplacé vers les vendeurs de gadgets et les Samsung de ce monde.

**Qu'est-ce qui a changé dans notre consommation culturelle?**

Tout. Ça ne nous a pas rendus plus imbéciles, mais cette proximité de la consommation nous a effectivement

un petit peu insensibilisés. On ne s'engage plus autant qu'avant dans l'acte de participer, par facilité.

Et cette facilité, je crois, nous a collectivement et individuellement ramolis. On ne se rend pas compte à quel point les dimensions industrielle et identitaire sont siamoises.

Et quand on est rentrés tous, individuellement, dans cette ère d'abondance gratuite — et forcément du piratage de fichiers —, on a participé d'une naïveté collective, pendant que d'autres accaparaient cette économie culturelle, jusqu'à créer ce problème: on est réellement en train de compromettre la production culturelle au Québec. On est à un moment charnière où il faut trouver des solutions.

Ce qui nous ramène encore à la manière dont on soutient les créateurs. En matière de gros sous, ça va finir par être étatique parce qu'on est une société socialiste. Mais

is le soutien au créateur doit aussi être un acte citoyen. La culture de la gratitude a encore le devant sur la sensibilité aux droits d'auteur. Il faut faire en sorte que les droits d'auteur soient payés — donc il faut arrêter de pirater. Il y avait une forme d'acquiescement à la diversité culturelle qu'on est peut-être en train de perdre.

Les campagnes à moitié éthiques, à moitié économiques, comme «acheter local», peuvent aider. En culture, ça veut dire sensibiliser les gens à aller au libraire du coin, d'autant plus que vous ne paierez pas plus cher.

Vous encouragez la prescription, la recommandation faite par le libraire, le disquaire du coin. Acheter local, c'est participer à un écosystème qui nous le rend bien par la suite.

Le Devoir

## Le livre encore dans la préhistoire numérique

### Protégée par la loi 51, la chaîne du livre québécois résiste bien à l'invasion

CATHERINE LALONDE

Les auteurs, on le sait, ne sont pas riches, et le livre ne fait pas vivre bien gras au Québec. Les contrats d'édition prévoient en général 10% des revenus des ventes du livre en droits d'auteur — ventes, on le sait, qui ont chuté ces derniers mois.

Seules les subventions — ou encore les avoir accordés par les éditeurs, qui sont loin de couvrir tous les besoins — peuvent assurer des élements lors de l'écriture. Y aurait-il moyen que les lecteurs encouragent davantage, ou plus directement, les auteurs?

Avec la révolution numérique, les musiciens ont perdu le contrôle d'une grande part de leurs redevances. Mais ils peuvent aussi désormais vendre directement leurs œuvres, avec une plus large part de profit, par le truchement de sites transactionnels comme Bandcamp.

Dans le milieu du livre québécois, l'attachement à l'objet de papier, d'encre et de colle demeure fort et contribue à la résistance du livre à la révolution numérique. L'autoédition,

qui permet à un auteur de produire lui-même son œuvre, n'a pas bonne réputation. Et la structure de la chaîne du livre fait qu'il est difficile pour ces auteurs-éditeurs de se faire distribuer efficacement, de faire en sorte que leurs livres trouvent une place en librairie, et encore plus qu'ils soient achetés par les bibliothèques.

Car la loi 51 sur le livre règle toute la chaîne des intervenants du marché, de l'auteur jusqu'au libraire. Elle protège les auteurs, jugulant aussi les initiatives qui pourraient faire augmenter de manière inéquitable les revenus des uns ou des autres.

Si la vague numérique finit par frapper le livre québécois, comme on l'anticipe depuis des années, l'auteur pourra-t-il trouver dans ce bouillonnement des manières d'augmenter sa part du gâteau? Gagnerait-il à sortir de la chaîne du livre? «Avec l'avènement du numérique, tous les intervenants dans le milieu du livre sont à réfléchir à leur valeur ajoutée pour le secteur. Tout le monde est en train de voir comment se positionner», répond le directeur général de l'Union des écrivains et des écrivaines québécoises, Francis Farley-Chevrier.

Au Québec, Amazon, Kobo et Apple perçoivent 30% du prix de vente du livre. 10% à 15% vont à l'agrégateur. Revient donc à l'éditeur de 50% à 55%. «Présentement, il y a une bonne pratique générale ici qui veut que les éditeurs haussent le pourcentage de droits d'auteur, afin que les écrivains reçoivent le même montant pour un livre numérique que pour son équivalent papier», poursuit M. Prieur. Mais ces ventes demeurent faibles.

La maison d'édition Alto a bien voulu dévoiler les chiffres du dernier Nicolas Dickner. Six

quelques initiatives, anecdotes, mais celles d'Arlette Cousture ou de Marie-Lalonde, qui ont mis en vente sur leur propre site des nouvelles et des lettres, récupérant ainsi un plus large pourcentage des ventes et un contact direct avec les lecteurs, ont émergé ici et là. «Mais ce faisant, elles sont devenues elles-mêmes éditrices et diffuseuses», explique Richard Prieur, de l'Association nationale des éditeurs québécois. Elles ont absorbé les intermédiaires, au lieu de les éliminer. «On ne peut empêcher personne de devenir éditeur.»

Mêmes disproportions à La Peuplade, confirme l'auteur Méliessa Verreault. En octobre 2015, son roman *L'angoisse du poisson rouge* affichait au compteur 1298 exemplaires papier contre 135 copies numériques, alors que son récit *Voyage léger* enregistrait 1075 exemplaires contre 21 copies numériques. Ce n'est donc pas ça qui engraissera les auteurs.

«Le livre numérique n'est pas dans la loi 51, même si tous, pour l'instant, en respectent l'esprit. Il émerge encore, poursuit Richard Prieur, et il va falloir tantôt affronter les problématiques du milieu de la musique, comme les abonnements et les bouquets. En livres, on est dans la préhistoire numérique car les gens acquièrent encore les bouquins en les achetant.»

Le piratage touche aussi moins le secteur, comme la fragmentation en chapitres ou en segments. Et la lecture en continu serait forcément plus exigeante et donc moins séduisante que l'écoute en continu (*streaming*). Le livre québécois restera-t-il l'irréductible village qui résiste encore et toujours à l'invasion numérique? Ou l'invasion numérique n'est-elle qu'une question de temps?

## Les revenus du livre

Il est dangereux, sinon injuste, de vouloir arrêter en un tableau le partage des revenus sur le livre québécois, car les chiffres dérivent parti-ci ou par-là, selon les cas. Le directeur de l'Association nationale des éditeurs québécois a pourtant bien voulu risquer une esquisse pour *Le Devoir*, en précisant que ces chiffres ne sont pas valeurs absolues.

**Sur un livre de fiction**

10% du prix de vente va à l'auteur  
30 à 33% à l'éditeur (qui y absorbe les frais de production (révision, graphisme, impression, etc.), les frais de promotion et ses frais fixes tels le loyer et les salaires)  
17% au diffuseur-distributeur (15% à 20% si l'éditeur se diffuse lui-même)  
40% au libraire (qui y absorbe ses frais fixes, loyer et salaires)

Il faut, par contre, prendre en compte que jusqu'à 9 livres sur 10 ne sont pas rentables, et que, dans plusieurs cas, les tirages doivent se vendre au complet pour permettre à l'éditeur d'engranger.

Pour aider à la compréhension, sous le couvert de la confidentialité, un éditeur portant a accepté de partager quelques grilles comptables de revenus, précisant qu'il ne faut pas prendre ces chiffres pour une vérité de La Palice. «Grosso modo, les principes sont les mêmes, mais les pourcentages peuvent varier d'un titre à l'autre, si on est en fiction ou en livre pratique, ou encore d'un éditeur à l'autre. Les éditeurs littéraires établis ont pour leur part des subventions importantes qui leur permettent d'augmenter leurs revenus.»

Ainsi, pour un livre pratique en couleurs tiré à 3700 exemplaires et vendu 27,99\$, qui coûtera 24 609\$ à produire, les revenus sont...

<b>Sur 100% des ventes</b>	<b>Sur 50% des ventes</b>
L'éditeur 9887\$	-7361\$
L'auteur 10 453\$	5227\$
Les libraires 41 813\$	20 907\$
Le distributeur 17 771\$	8885\$

Le Devoir



ANNICK MIE DE CARPTEL/LE DEVOIR

# 965 %

C'est le pourcentage d'augmentation de la part des services Internet entre 1997 et 2009.

# 7 M

On sait qu'il se vend sept millions de livres numériques francophones au Québec, mais c'est peut-être en réalité 15 ou 7,5...

# 39 %

C'est la part des produits culturels dans les dépenses culturelles totales des foyers québécois, par rapport à 57% entre 1997 et 2009.

## CINÉMA ET TÉLÉVISION

## Une production nationale étouffée par la dématérialisation

### Au Québec, la consommation responsable en audiovisuel a un train de retard

MANON DUMAIS

Peut-on vraiment parler de culture équitable lorsque les créateurs récoltent moins que les producteurs, les distributeurs et autres intermédiaires? En télévision comme en cinéma, il est plus que temps d'ajuster les modèles d'affaires en fonction des technologies d'aujourd'hui, qui, en démultipliant les offres, fragilisent les productions locales.

En quelques clics, moyennant les frais d'abonnement à une quelconque plateforme, les cinéphiles et les téléphages ont accès à un nombre infini de productions d'ici et d'ailleurs. Selon une étude publiée dans *Optique culture* en mai 2012, la part des produits culturels dans les dépenses culturelles totales des foyers québécois aurait chuté de 57% à 39% entre 1997 et 2009. Pour la même période, les services Internet ont vu leur part augmenter de 965%.

Les Québécois dépensent donc davantage pour l'accès au contenu que pour le contenu lui-même. Consomment-ils pour autant de façon responsable? Et les artistes, au final, y trouvent-ils leur compte?



Une scène du film *Chorus* de François Delisle, avec Geneviève Bujold.

«Avec la multiplication des plateformes numériques, la consommation responsable est un enjeu planétaire, avance Monique Simard, présidente de la SODEC. Depuis qu'il y a des sites d'abonnement plus ou moins abordables, il y a moins de piratage. En fait, ce qui est lourd de conséquences, c'est que le cinéma et la télévision sont com-

plètement dématérialisés. Dans les années 1960 et 1970, on a mis énormément d'importance à réussir dans la création d'une cinématographie nationale. Depuis la venue du numérique, on n'est plus de taille et il faut vraiment qu'on investisse dans l'exploitation du produit afin que les Québécois sachent qu'il existe des produits québécois de valeur tout à fait comparable.»

Lorsque les Québécois consomment des produits culturels de chez nous, ce sont parfois les intermédiaires qui récoltent plus que les créateurs. «Les redevances sont directement perçues à même les recettes. Plus le public est présent, plus les redevances pour le créateur sont importantes, idem pour nous, les distributeurs. Si le film rapporte peu, nous devons d'abord nous repayer et ensuite repayer les créateurs et les producteurs. Dans le système de redevances, les DVD et VSD sont plus payants pour les distributeurs que pour les créateurs», explique Philippe Belzile, directeur de la programmation et de l'édition DVD-VSD chez K-Films Amérique.

«Le problème est toujours le même: les plateformes comme Netflix et les fournisseurs d'accès Internet ne contribuent pas à la production du contenu culturel, alors que ce sont souvent les intermédiaires qui vont faire le plus d'argent», confirme Hélène Messier, p.d.g. de l'Association québécoise de production médiatique. Dans la foulée du rapport sur la fiscalité de Luc Godbout, l'AQPM a commandé une étude sur les fournisseurs d'accès Internet. Parmi les propositions formulées au

gouvernement du Québec et au fédéral, il y a celle permettant de récolter la TPS et la TVQ sur les abonnements à Netflix et sur ce qu'on commande sur Amazon. Cela augmenterait les sommes disponibles pour financer le contenu.»

**Des consultations**  
En octobre dernier, le ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, promettait de lancer des consultations sur l'économie numérique. Or, il serait grand temps d'agir puisque les lois, modèles d'affaires et programmes publics ne sont plus en phase avec la réalité.

«À ce jour, personne n'a d'autorité sur le Web, et ça, c'est le cœur de l'affaire. Nos lois sont antérieures à l'existence du numérique. Une fois que ces lois seront revues, un ensemble de réglementations sera établi. À mon avis, s'il y a quelque chose qui ne changera pas, c'est que la culture sera de plus en plus consommée en ligne», conclut Monique Simard.

Le Devoir

# LA RÉFORME EN SANTÉ

En commission parlementaire, sous un flot de critiques presque ininterrompues, il était resté imperturbable. Gaétan Barrette a son plan et il entend le mettre en œuvre. Adoptée sous bâillon, la réforme administrative du réseau de la santé célèbre son premier anniversaire. Les autres étapes de la réforme Barrette sont aussi en marche. À ses détracteurs, le ministre répond: vous me jugerez sur les résultats. Rien ne semble pouvoir arrêter celui qui qualifie l'opération de succès jusqu'à maintenant.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette, à propos de ses multiples chantiers: «J'accepterai le jugement sur les résultats, bons ou mauvais.»

## GAÉTAN BARRETTE

### « Les objectifs sont atteints »

Le ministre se targue d'accomplir ce qui a été impossible pour ses prédécesseurs

TEXTES: AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Une fois par mois, Gaétan Barrette réunit les p.-d.g. des établissements de santé du Québec à une même table. C'est le cénacle où tout se joue.

Quand *Le Devoir* lui parle, en fin de journée mercredi dernier, pour une longue entrevue en forme de bilan, le ministre fait maintes fois référence à cette réunion tenue la matinée même pour illustrer ses propos.

«L'effet que je recherchais et que j'ai obtenu est d'avoir une autorité sur le réseau.» Gaétan Barrette en est fier: «aucun» ministre avant lui n'avait pu parler à tout le réseau en embrassant d'un seul regard ses exécutants autour d'une table. «C'était impossible parce qu'il y avait des centaines d'établissements avec leurs directeurs et leurs conseils d'administration. Le ministre pouvait avoir un discours, mais pas d'effet à la clé.» Il pèse ses mots: «Moi, j'ai [cet effet].»

Si le ministre parle, les p.-d.g. sont tenus à l'action. Ses critiques appellent cela de la microgestion, ou le qualifient de superministre. Gaétan Barrette n'en a cure. Il veut des résultats. «Là, nous avons un ministre qui y croit, qui dit ça va se passer comme ça et qui va juger les p.-d.g. selon leur job.»

Les p.-d.g., qu'il a tous nommés par ailleurs, y croient, assure-t-il. «J'ai dit à ceux qui sont intéressés à la transformation: vous êtes les bienvenus.»

Ceux qui ne voulaient pas ramper avec lui sont partis. Un des premiers bilans qui peut être dressé de la mise en œuvre du projet de loi 10, c'est la disparition de plus de 1000 postes de cadres dans le réseau, sur un objectif, à terme, de 1300. Gaétan Barrette suit la donnée en temps presque réel. «De mémoire, nous en sommes à 1114», lance-t-il.

Son attachée politique, Ma-

rie-Ève Morneau, précise plus tard que la cible est atteinte à 90% et que, d'ici deux ans, les économies visées de 220 millions de dollars auront été réalisées.

Ce qui fait dire au ministre que, «sur le plan de la structure, les objectifs sont atteints. Le bilan que je dresse est très positif à cette étape-ci.»

#### Évaluer plus tard

Mais au-delà de la mathématique, que peut-on dire? La loi visait un meilleur accès aux soins et une amélioration de leur qualité et de leur sécurité, ainsi qu'une plus grande efficacité et une meilleure efficacité du système de santé.

Il est trop tôt pour dévoiler des indicateurs de l'atteinte de ces objectifs, convient le ministre. D'ici «deux ans», il sera possible d'évaluer la réforme: «Ça nous prend la structure, la loi 10, pour la continuité des services. La loi 20 [sur les médecins] pour l'accès, le financement à l'activité, pour avoir des comparables. À la fin, on a la qualité», explique-t-il.

«La pleine capacité effective de ça, c'est un peu plus loin dans le temps qu'on va la voir, ajoute-t-il. On va pouvoir mesurer en prenant un patient au hasard qui a eu un diagnostic et faire une enquête [sur son parcours de soins].» Les indicateurs traditionnels aussi s'amélioreront, assure-t-il. «Le temps d'attente à l'urgence va diminuer, le nombre de visites aussi, les listes d'attente également.»

S'il n'a pas encore d'indicateurs à nous partager, Gaétan Barrette ne tarit toutefois pas d'anecdotes sur le bien-fondé de sa réforme. Il en glissera plusieurs en cours d'entretien. «Il fallait faire tomber les murs dans le réseau. J'en ai sans cesse des exemples», affirme-t-il.

Avec la loi 20 pour garantir l'accès aux soins médicaux et le financement à l'activité pour la performance

des établissements, le ministre affirme qu'on atteindra «l'intégration».

C'est-à-dire que le patient entrera dans le système de santé et sera pris en charge de A à Z, sans pas de côté dans des «systèmes parallèles». Voilà sa prétention.

L'évolution de l'inscription des patients auprès d'un médecin de famille fait aussi partie des obsessions du ministre. Il suit aussi cette donnée de semaine en semaine.

En vertu du projet de loi 20, adopté à l'automne, les médecins seront sanctionnés si des cibles d'inscription et d'accès ne sont pas atteintes d'ici décembre 2017.

Alors que les budgets de son ministère augmentent moins rapidement que les coûts de fonctionnement, Gaétan Barrette refuse toujours de prononcer le mot «compressions».

#### Contexte difficile

Comment mener de telles réformes dans ce contexte budgétaire pour le moins difficile? «Ou bien on se réorganise, ou bien on coupe des services. Je préfère réorganiser», répète-t-il.

D'autres chantiers devront être attaqués de front, convient-il: le maintien à domicile et la meilleure utilisation des infirmières et des autres professionnels de la santé. «La croissance de services qui vient avec le vieillissement de la population doit passer par d'autres véhicules que le véhicule médical.»

«J'accepterai le jugement sur les résultats, bons ou mauvais, lance le ministre à propos de ses multiples chantiers. Si, à la fin de mon mandat, je n'ai pas vu de changement, ou bien ça voudra dire qu'il y a eu de la résistance, ou bien que je n'ai pas pris les bonnes décisions. Mais je ne conçois pas qu'il n'y ait pas de résultats.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat Jean-Pierre Ménard: «En 36 ans de pratique, c'est la première fois que les reculs sont aussi importants et que les besoins et les droits des usagers sont aussi peu considérés.»

## JEAN-PIERRE MÉNARD

### « La période la plus noire pour les usagers »

Selon l'avocat, les droits des patients reculent de façon alarmante

Il a sonné l'alarme quand la réforme a été présentée. Un an après son adoption, l'inquiétude de l'avocat des patients Jean-Pierre Ménard s'est encore accentuée. Il affirme que, comme il le craignait, les droits des usagers reculent à la vitesse grand V.

«Extrêmement inquiet pour l'avenir», Jean-Pierre Ménard avance sans mâcher ses mots que, depuis l'adoption du projet de loi 10, nous vivons la «période la plus noire pour les usagers». «En 36 ans de pratique, c'est la première fois que les reculs sont aussi importants et que les besoins et les droits des usagers sont aussi peu considérés», affirme-t-il en entrevue avec *Le Devoir*.

Son constat est alarmant. Jean-Pierre Ménard reproche d'abord et avant tout à la réforme administrative d'avoir retiré aux patients presque tout pouvoir sur le réseau, notamment par la disparition des conseils d'administration locaux de dizaines d'établissements.

«On assiste à une perte de pouvoir des communautés», constate M<sup>e</sup> Ménard. S'ensuit une démobilisation, une perte de l'influence des communautés sur le réseau et une perte d'autonomie des régions.»

Pour lui, les usagers «ne font pas partie des préoccupations du ministre, tout ce qui touche leurs droits n'a pas été pris en compte».

Il y a aussi la réorganisation complète des comités d'usagers qui peine à se mettre en branle. Rappelons que ces comités, prévus dans la loi, sont les gardiens des droits des usagers et leurs représentants auprès des établissements. Le comité les accompagne notamment dans les processus de plainte.

«La mise en œuvre des super-comités d'usagers est laborieuse car les territoires sont grands et les membres sont bénévoles.»

La réforme a aussi chamboulé le processus de plainte. Selon la protectrice du citoyen, Raymonde St-Germain, Québec contrevient à sa propre loi depuis qu'une partie du processus est confiée à des conseillers non indépendants qui épaulent les commissaires aux plaintes.

#### Gigantisme sans efficacité

Pendant ce temps, les décisions se prennent en haut, entre le ministre et les quelques p.-d.g. du réseau, constate M<sup>e</sup> Ménard, critique de ce mode de gestion centralisé.

«Pendant que le ministre réu-

nit ses p.-d.g., les conseils d'administration font un peu de la figuration», déplore-t-il. Il remet aussi en cause l'efficacité accrue que doit attendre le réseau à la suite de ces fusions. Jean-Pierre Ménard met fortement en doute l'obtention d'un quelconque effet positif à la suite de la réduction du nombre de cadres dans le réseau. «Actuellement, nous n'avons aucun indice d'efficacité accrue du système.»

#### Les médecins avant tout

Si, selon lui, le ministre Gaétan Barrette oublie les patients, à qui penserait-il quand il prend ses décisions? Tranchant, Jean-Pierre Ménard affirme que «quand le ministre doit choisir entre les intérêts des patients et ceux des médecins, il va toujours choisir ceux des médecins».

À preuve, selon lui, le projet de loi 20. Après avoir fait peur aux médecins en faisant mine de leur imposer d'importantes contraintes, Québec s'en remet finalement totalement «au volontariat des médecins avec une série de clauses échappatoires». «La réforme ne touche ni le statut ni le revenu des médecins», reproche-t-il.

Avec le frein appliqué à la croissance des dépenses en santé et en services sociaux, l'équilibre budgétaire oblige, Jean-Pierre Ménard n'hésite pas non plus à dire que nous assistons à une «décroissance» du système de santé. «Les gens ont de moins en moins confiance au système et à sa capacité de répondre à leurs besoins. Ça pousse les gens vers le privé.»

Le ministre Barrette, de son côté, refuse toujours de parler de compressions et affirme que les services ne sont pas touchés. Le pire, selon l'avocat Ménard, «c'est que nous assistons à ce désengagement de l'État sans débat public. Le ministre a bien beau défendre le système public dans ses discours, les gestes vont plutôt dans le sens d'un système de santé affaibli et de plus en plus dysfonctionnel.»

Le Devoir

## Petit lexique de la réforme Barrette

### Le projet de loi 10, la réforme administrative

Les agences régionales ont été abolies. Les 182 établissements ont été fusionnés pour un total de 22 CISSS et CIUSSS et de 7 établissements non fusionnés.

### Le projet de loi 20, la réforme médicale

Objectif d'accès accru aux médecins de famille et aux spécialistes. Des ententes avec les deux fédérations médicales suspendent l'application des contraintes imposées aux médecins jusqu'en décembre 2017.

### Le financement à l'activité

Le mode de financement des établissements de santé, qui se base sur le coût de chaque épisode de soin plutôt que sur le financement historique. Il doit injecter de la «concurrence» entre les établissements.

Papeterie  
**Casse - Noisette**

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 10h 00 à 18h 00  
les samedis et dimanches de 10h 00 à 16h 30



## ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ  
**20%** de rabais sur TOUS nos abat-jour et **40%** de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 2 avril au 30 juin 2016.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest · (514) 344-8555 · 1 (866) 747-8555  
Laval : 2267, boul. Le Corbusier · (450) 682-8280  
[www.abatjourillimites.ca](http://www.abatjourillimites.ca)

## ACTUALITÉS

## Des Vikings en Amérique

Une découverte de l'archéologie par satellite

STÉPHANE  
BAILLARGEON

La pépite ferreuse a la taille d'un petit œuf. Elle a été découverte l'an dernier à Point Rosee, à l'extrême ouest de Terre-Neuve. Pour l'instant, elle est le meilleur indice que le site a peut-être été occupé temporairement par des Vikings plus de cinq siècles avant le voyage de Colomb.

La découverte archéologique majeure est présentée et largement contextualisée dans *Viking Unearthed*, documentaire de deux heures diffusé mercredi dans le cadre de l'émission scientifique *Nova* au réseau PBS. La production sera disponible en ligne dès lundi matin. L'archéologue américain Douglas Bolender décrit Point Rosee comme « un site qui pourrait réécrire l'histoire ».

Il s'agit du second lieu de mémoire du genre et pour l'instant le point le plus occidental vraisemblablement atteint par les anciens Nordiques. Le campement pourrait avoir servi de base pour l'exploration du continent, cette terre du « Vinland » décrite par les anciennes sagas islandaises.

La première preuve indubitable de la présence norroise en Amérique a été fournie par les fouilles réalisées à L'Anse aux Meadows, dans les années 1960. Le site habité pendant un temps indéterminé puis abandonné se situe à 600 km au nord-est de l'immense île. L'Anse aux Meadows figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'agence culturelle de l'ONU. Les archéologues ont passé les dernières décennies à chercher des preuves matérielles de l'existence d'autres points de chute d'expéditions européennes.

## « Pas d'autre explication »

Cette fois, la révélation est venue du ciel plutôt que des vieux et précieux manuscrits de Reykjavik. La professeure d'archéologie Sarah H. Parcak a utilisé les images satellites pour déterminer plusieurs points d'intérêts dans les Shetlands, en Islande et à

Terre-Neuve. Chacun des sites ciblés lui a donné raison.

Sur l'île de Papa Stour au nord de l'Écosse, elle a orienté les équipes vers une grande forme rectangulaire enfouie près d'une ferme de l'île quasiment inhabitée. Leurs pelles et leurs balais révélèrent vite les fondations d'une maison longue et le fragment d'une pierre orangée que les Vikings utilisaient pour fabriquer des colliers.

Les fouilles terre-neuviennes donnent moins et pourtant plus. La tourbe humide ne donne pas de clous ou de creuset ou d'ossements qui pourraient indubitablement prouver la présence des Européens dans ce monde il y a mille ans. En même temps, si aucune preuve ne lie la pépite ferreuse à la culture scandinave, « il n'y a pas d'autre explication évidente », comme le dit encore le professeur Douglas Bolender de l'Université du Massachusetts à Boston qui a participé à l'expédition de 2015. D'autres savants du documentaire disent qu'il faudra d'autres preuves pour conclure dans un sens précis.

Peu importe, M<sup>me</sup> Parcak possède un œil d'or. Professeure à l'Université d'Alabama à Birmingham, elle dirige le laboratoire pour l'observation mondiale qui a utilisé l'imagerie satellite pour découvrir de nombreux sites en Égypte, certains datant de 5000 ans. On lui attribue plus de 130 découvertes pour les seules années 2003-2004. Elle vient de remporter le prix TED des « meilleures idées pour changer le monde » et sa bourse d'un million de dollars.

Le documentaire *Vikings Unearthed* se regarde comme un thriller. L'excellent travail contextualise la recherche en traçant un riche et instructif portrait de l'ancienne civilisation maritime. On y apprend par exemple comment étaient construits les très efficaces drakkars capables de remonter les fleuves d'Europe jusqu'aux portes de l'Asie et de traverser l'Atlantique jusqu'à Point Rosee, peut-être.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE PBS FREDDIE CLAIRE

Les archéologues Douglas Bolender et Sarah H. Parcak sur le site de Point Rosee, à l'extrême ouest de Terre-Neuve.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

D'inspiration française, la maison Boileau, dont la construction remonterait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, a appartenu au notaire René Boileau, et plusieurs assemblées politiques s'y sont tenues.

PATRIMOINE

## La maison Boileau menacée de démolition

Le conseil municipal de Chambly décidera du sort de la demeure ancestrale mardi

JEANNE CORRIVEAU

Il est minuit moins une pour la maison Boileau, une demeure ancestrale de Chambly menacée de démolition. Malgré des rapports d'experts témoignant de son état lamentable, des citoyens pressent la Ville d'empêcher la disparition de la maison qui a appartenu au patriote René Boileau. Le conseil municipal de Chambly devra statuer sur son sort mardi.

D'inspiration française, la maison Boileau, dont la construction remonterait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, a appartenu au notaire René Boileau, et plusieurs assemblées politiques s'y sont tenues. Mais aujourd'hui, son état s'est tellement détérioré que ses propriétaires ne peuvent même plus l'habiter compte tenu de la présence de moisissures et des risques d'effondrement. La maison Boileau n'est ni classée par Québec ni citée par la Ville.

Le mois dernier, le comité de démolition de la Ville a donné son aval à la démolition de la maison à la lumière de trois rapports d'experts ayant signalé une dégradation avancée de la maison. Comme une demande de révision a été déposée à la Ville, le conseil municipal devra trancher mardi soir.

Le maire de Chambly, Denis Lavoie, croit que la Ville n'a pas le choix. « On est tous attristés de la disparition de la maison, mais il faut faire preuve de pragmatisme et lâcher l'émotivité,

dit-il. Tout ce que l'homme construit à une finalité dans le temps. »

Le maire dit avoir tenté d'intéresser des acheteurs potentiels, mais sans succès. Il estime que la municipalité n'a pas les moyens de se porter acquéreur de la demeure : « Ce n'est pas notre mandat. Je ne comprends pas pourquoi les gens se tournent vers nous et pas vers Québec ou Ottawa. »

« Certaines personnes ont peur qu'il y ait des condos. Mais il n'y aura pas de condos à cet endroit-là. Le zonage ne le permet pas », répond-il à ceux qui s'inquiètent de la vocation future du site.

## Problème d'assurances

Sylvain Hubert dit s'être porté acquéreur de la maison il y a une vingtaine d'années. Selon les estimations d'experts, il en coûterait 1,4 million de dollars pour la restaurer compte tenu des caractéristiques de sa construction. La seule façon de la remettre en état serait de la démonter du toit vers le bas, puis de la reconstruire, explique-t-il : « Selon les évaluations d'experts, 95 % des matériaux seraient à remplacer. »

Bien qu'il n'ait pas de projet de remplacement pour l'instant, le temps presse pour lui. « Les cheminées se sont inclinées de six degrés. Je ne suis plus assurable, dit-il. À la fin du mois, je perds mes assurances civiles pour la maison. »

M. Hubert se défend de vouloir faire un coup d'argent. « Je ne suis pas un méchant

promoteur qui a acheté le terrain pour construire des condos », plaide-t-il.

## Un bien collectif

Ricardo Larrivée ne croit pas que la cause de la maison Boileau soit perdue. Chef cuisinier vedette, animateur et patron de presse, M. Larrivée est aussi un amoureux de patrimoine. Il a d'ailleurs rénové plusieurs maisons anciennes dans la région et il a même habité la maison Boileau pendant cinq ans à titre de locataire.

Selon lui, la mobilisation citoyenne pourrait permettre de trouver une solution autre que la démolition : « C'est un bien collectif. Est-ce qu'on est pauvres au point où on n'est plus capables de conserver le patrimoine ? »

Ricardo Larrivée croit que la municipalité et les gouvernements supérieurs ont des responsabilités à prendre pour préserver la maison Boileau et lui trouver une autre vocation : « Ne peut-on pas la reprendre au prix du terrain ? Sécurisons l'édifice, assurons-nous qu'il n'y a plus d'eau qui entre et qu'il n'y a pas de vandales qui puissent y aller et prenons deux mois de plus pour y réfléchir. »

## Espoirs limités

La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly n'entretient guère d'espoir pour la maison Boileau. « À la Société d'histoire, on croit que sa vie utile est terminée. C'est vraiment trop

détérioré. Ça fait 30 ans qu'elle est mal entretenue. C'est malheureux, parce que c'est une maison historique magnifique, dit son président Paul-Henri Hudon. Ce qu'on souhaite, c'est qu'on ne construise pas quelque chose de laid, mais qu'on fasse quelque chose qui imite un modèle à peu près semblable à la maison Boileau. Ça serait le moindre mal et on se satisferait de ça. »

M. Hudon juge que la maison Boileau soulève de nombreuses questions sur la volonté des autorités à protéger le patrimoine et le pouvoir d'intervention des villes pour obliger les propriétaires à entretenir adéquatement leur maison. Selon lui, les municipalités devraient se doter d'un fonds destiné à la protection du patrimoine.

Directrice générale d'Action patrimoine, Emilie Vézina-Doré s'inquiète du danger qui guette de nombreux bâtiments patrimoniaux partout au Québec à l'heure actuelle. « C'est vraiment inquiétant et il y a un flou quant à savoir à qui revient la responsabilité de la sauvegarde du patrimoine. La Loi sur les biens culturels adoptée en 2012 donne plus de responsabilités aux municipalités, mais sans argent supplémentaire. »

« On est dans une situation critique et il y a une déresponsabilisation à toutes les échelles, un manque de fonds et un manque de vision », déplore-t-elle.

Le Devoir

Ricardo  
Larrivée

## L | LE NOUVEL ART DE VIVRE

LAVAL  
SUR  
LE  
LAC

PAVILLON DE PRÉSENTATION  
1000, RUE LES ÉRABLES  
LAVAL-SUR-LE-LAC

HEURES D'OUVERTURE  
LUNDI AU MERCREDI: 12H - 19H  
SAMEDI ET DIMANCHE: 12H - 17H

450 627-7277  
LLSURLAC.COM

## ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat de Stéfanie Trudeau a confirmé vendredi avoir déposé l'avis d'appel la semaine dernière.

## VOIES DE FAIT

## L'ex-policier Stéfanie Trudeau va en appel

L'ex-policier Stéfanie Trudeau, mieux connue sous le nom « matricule 728 », en appelle de sa condamnation pour voies de fait.

Son avocat, Jean-Pierre Rancourt, a confirmé vendredi avoir déposé l'avis d'appel la semaine dernière.

Le juge Daniel Bédard avait rendu un verdict de culpabilité contre la femme le 25 février dernier.

M<sup>e</sup> Rancourt a expliqué en entrevue téléphonique avoir plusieurs reproches à formuler contre le jugement.

Il estime notamment que le juge aurait dû tenir compte du fait que l'État a retiré les accusations contre les trois individus impliqués dans l'arrestation musclée de celle qui était alors policière pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour qu'ils fassent des déclarations contre elle. Un tel « marchandage » est inacceptable, a dénoncé M<sup>e</sup> Rancourt. Il dit que le juge a tranché que cette preuve n'avait pas été faite, ce que réfute l'avocat.

Il reproche aussi au juge d'avoir préféré les témoignages des trois présumées victimes plutôt que ceux des sept policiers.

Stéfanie Trudeau avait été accusée en lien avec une intervention survenue en octobre 2012, sur le Plateau-Mont-Royal, pour une affaire de consommation de bière sur la voie publique qui avait dégénéré.

Lorsqu'elle avait demandé à un citoyen, Rudi Ochietti, de décliner son identité et que celui-ci lui avait demandé pourquoi, la policière l'avait maîtrisée de force, alléguant un refus de s'identifier.

La scène avait été filmée par un ami de M. Ochietti, Serge Lavoie, qui avait aussi insulté la policière. Celle-ci s'était alors lancée à sa poursuite pour le rattraper dans un escalier, l'empoignant au cou à deux reprises. La justification de cette intervention était qu'il entravait le travail policier.

Dans sa décision, le juge Bédard affirme qu'il n'y avait pas là d'entrave. Il a aussi qualifié de « brutale et dangereuse » l'intervention de Stéfanie Trudeau, ajoutant que « c'est la rage et non la nécessité qui guide l'accusée ».

La policière doit connaître sa peine en mai.

La Presse canadienne

## Les funérailles de la famille Lapierre auront lieu vendredi aux îles de la Madeleine

Cap-aux-Meules — Les funérailles des membres de la famille Lapierre auront lieu le vendredi 8 avril à l'église Saint-François-Xavier sur l'île du Havre Aubert.

La famille a opté pour des funérailles communes dans l'église patrimoniale du village de Bassin, où était né le chroniqueur politique Jean Lapierre.

Celui-ci, ainsi que sa conjointe, Nicole Beaulieu, sa sœur Martine et ses frères Marc et Louis, qui ont tous péri dans l'écrasement de leur avion, mardi, aux îles de la Madeleine, seront inhumés en même temps que leur père, Raymond Lapierre, dont le décès récent était à l'origine de leur déplacement.

L'abbé Réjean Coulombe, qui est auprès de la mère de Jean Lapierre et de Laure, sa seule sœur survivante, sera du nombre des célébrants. Les médias ne pourront pas assister à la cérémonie, conformément à la demande des familles.

L'église de Bassin, érigée entre 1936 et 1939, est classée immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'une élégante construction de bois ornée de deux grandes tours carrées à la façade.

La veille, le public pourra se rendre à la Maison funéraire Leblanc, à Cap-aux-Meules, pour transmettre ses condoléances à la famille.

Par ailleurs, une cérémonie commémorative aura lieu à Montréal en l'honneur de Jean Lapierre et de Nicole Beaulieu, le samedi 16 avril, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. La famille des défunts recevra les condoléances du public le 15 avril, au Complexe funéraire Mont-Royal, dans l'arrondissement Outremont.

Les corps des deux membres de l'équipage de l'avion, Pascal Gosselin et Fabrice Labourel, devaient pour leur part être rapatriés à Montréal vendredi. Ils feront l'objet d'une autopsie au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, une procédure habituelle dans de telles circonstances qui vise à s'assurer que l'accident n'a pas été causé par un problème de santé soudain ou autre.

## Le BST n'a que peu de réponses

Les enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports (BST) ont davantage de questions que de réponses alors que s'amorce à peine leur enquête sur l'écrasement d'avion survenu mardi dernier aux îles de la Madeleine.

En conférence de presse, vendredi matin, l'enquêteur André Turenne a précisé que les ailes de l'avion étaient presque à l'horizontale et que les

moteurs fonctionnaient.

« On sait qu'il n'était pas sur un taux de descente important, a-t-il dit. Il était sur un vol assez horizontal et il y avait un peu de roulis à gauche, mais on veut justement prendre ces données qu'on a cumulées sur le terrain pour déterminer de façon exacte l'angle d'impact. »

Les données préliminaires font état d'une visibilité de 400 mètres, d'un plafond à 61 mètres et de rafales atteignant 56 kilomètres à l'heure. L'autorisation d'atterrir est venue de la tour de contrôle de Moncton, au Nouveau-Brunswick, l'aéroport des Îles ne disposant pas de sa propre tour de contrôle, une situation sur laquelle le BST promet de se pencher.

« Si les installations et les services au vol étaient [...] un enjeu dans cet événement-là, on doit le mettre dans tout le contexte des facteurs qui ont pu contribuer à l'accident, et si ça mène dans cette direction-là, le BST va faire les recommandations nécessaires », a affirmé M. Turenne.

Les enquêteurs savent qu'un dispositif de suivi GPS avec une capacité d'enregistrement des voix se trouve à bord de l'aéronef, mais celui-ci est situé derrière le tableau d'instruments. « Le dommage dans le tableau d'instruments ne nous permet pas d'avoir un accès sécuritaire pour éviter

d'endommager le GPS », a dit l'enquêteur, faisant part de ses craintes quant à l'état dans lequel ce GPS pourrait se trouver. « On ne peut pas garantir que toutes les données vont être disponibles sur cet équipement. Ce n'est pas un équipement qui est capable de prendre des impacts d'accident. »

Sur le terrain, pendant ce temps, l'examen du site de l'accident et la prise de photographies sont presque terminés. Les enquêteurs pourraient mener des entrevues supplémentaires auprès de certains témoins oculaires si elles s'avèrent nécessaires.

Un camion est attendu sur les lieux de l'écrasement vendredi afin d'entreprendre le transport vers Ottawa des restes de l'avion. Les éléments de fuselage seront découpés et placés dans des conteneurs fermés pour une reconstitution et une analyse en laboratoire, mais pas avant d'avoir pu documenter l'état du dessous de l'avion.

« Une fois que l'appareil est soulevé, on est capables de voir où il y a le plus d'impact [...], soit l'impact initial et, après, les dommages lorsque l'appareil glissait », a expliqué M. Turenne.

Cependant, la récupération de l'épave doit être réalisée avec prudence afin d'éviter tout déversement de carburant.

La Presse canadienne

## Le Québec salue Claire Kirkland-Casgrain ce samedi

C'est ce samedi à 11 h qu'ont lieu les funérailles nationales de l'ex-députée, ministre et juge Claire Kirkland-Casgrain à la basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal. La première femme députée au Québec est morte le 24 mars, à l'âge de 91 ans. Elle aura marqué l'histoire, même dans la mort, puisque aucune femme n'avait eu droit à des funérailles nationales avant elle. Née aux États-Unis, Claire Kirkland-Casgrain a poursuivi des études en droit avant d'être admise au Barreau

du Québec, en 1952. Elle a été élue en 1961 et est devenue ministre l'année suivante. Son legs politique comprend notamment l'instauration de la société d'acquêts et la Loi portant sur la capacité juridique de la femme mariée. Claire Kirkland-Casgrain a été juge à Montréal jusqu'au début des années 1990.

Le Devoir

## STUPÉFIANTS

## Dany Villanueva fait face à trois chefs d'accusation

Dany Villanueva, arrêté jeudi dans une opération policière

antidrogue avec plusieurs autres personnes, fait face à trois chefs d'accusation pour des crimes liés aux stupéfiants. Détenue depuis son arrestation, il a comparu vendredi après-midi au palais de justice de Montréal. Menotté, vêtu de noir, l'homme âgé de 29 ans n'a eu aucune réaction lorsque le procureur de la Couronne s'est opposé à sa remise en liberté. Une enquête sur cautionnement aura lieu lundi à Montréal et un juge décidera s'il peut être libéré en attendant son procès. Dany Villanueva n'a pas enregistré de plaidoyer. Son avocat, M<sup>e</sup> Günar Dubé, n'a pas voulu commenter, disant ne pas encore avoir eu la chance de prendre connaissance du dossier. Dany Villanueva, connu en raison de l'intervention policière qui a mené à la mort de son frère Freddy, en 2008, a évité l'extradition vers le Honduras en vertu d'une décision rendue en février par le ministre canadien de l'Immigration, John McCallum.

Le jeune homme était menacé d'expulsion en raison d'une condamnation à 11 mois de prison pour vol qualifié en 2006. Pour le moment, ni son arrestation ni sa mise en accusation ne menacent son droit de rester au Canada, a rappelé son avocat pour les questions d'immigration, Stéphane Handfield. « On parle juste d'accusations, et non pas d'une condamnation, a-t-il précisé. Il bénéficie de la présomption d'innocence. S'il devait être reconnu coupable, le ministre de l'Immigration pourrait revoir sa décision. » Dans une telle éventualité, le ministre devrait évaluer si le risque que Dany Villanueva représente pour la société québécoise est plus important que le risque pour sa vie s'il retourne au Honduras. Si le ministre McCallum devait annuler sa décision, « il n'y aurait plus d'obstacle à l'expulsion vers le Honduras », a ajouté M<sup>e</sup> Handfield.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

Arthur Quentin

La liste de mariage...  
Avantage Service !

www.arthurquentin.com

Achetons  
immédiatement tableaux  
canadiens et européens.  
Antiquités haut de gamme.  
Grande valeur offerte.

Borduas  
Ferron  
Fortin  
Gagnon  
Krieghoff  
Lemieux  
Letendre  
McEwen  
Pellan  
Riopelle  
Suzor-Côté  
et autres...



Évaluation verbale gratuite pour les noms ci-haut mentionnés, selon la disponibilité.

Claude Lafitte évaluateur et expert conseil

Galerie Claude Lafitte

depuis 1975 • 514.842.1270  
2160 rue Crescent, Montréal, www.lafitte.com

Sophie  
DOWNS M.Ps.  
Psychologue clinicienne  
Médiatrice familiale

Membre O.P.Q.  
et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630

Congédié?

Voyez  
François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Stores de Qualité  
FABRIQUÉ AU QUÉBEC .CA

SUR MESURE  
ESTIMATION GRATUITE  
1 855 770-8677

OPAQUES SOLAIRES TRANSLUCIDES  
MOTORISATION DISPONIBLE

TOILES À ROULEAUX • PANNEAUX COULISSANTS • PERSIENNES • STORES VOILAGE • STORES ROMAINS  
STORES HORIZONTAUX • STORES MOTORISÉS • STORES DE VERRIÈRES • STORES VERTICAUX

50% de rabais ou INSTALLATION GRATUITE

QUÉBEC 418-654-8677  
LÉVIS 418-654-8677  
TROIS-RIVIÈRES 819-696-8677  
MONTRÉAL 514-231-8677  
LAVAL 450-627-3716  
LONGUEUIL 450-445-9829

L'Artisan du Store Claude Bouchard Québec, Lévis, Montréal, Trois-Rivières, Repentigny, Laval, Boisbriand, Mont-Tremblant, Longueuil, Beloeil, Magog

NOUVEAU PROJET AU CŒUR DU QUARTIER DES SPECTACLES  
LANCEMENT AUJOURD'HUI À 12 H

# LAUR&NT CLARK



COMPLEXE RÉSIDENTIEL HAUT DE GAMME

VUE SPECTACULAIRE

LUMINOSITÉ EXCEPTIONNELLE

EMPLACEMENT CENTRAL

ASCENSEUR SEMI-PRIVÉ

SERVICE DE CONCIERGERIE

LAURENT-CLARK.COM

1, DE MAISONNEUVE OUEST  
MONTREAL  
514 844 9090

 Rachel Julien

## ACTUALITÉS

## HAMAD

SUITE DE LA PAGE 1

commissaire à l'éthique et à la déontologie des membres de l'Assemblée nationale, M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent, pour qu'il fasse enquête sur les activités de Sam Hamad dans deux dossiers de subventions touchant la société Premier Tech. Marc-Yvan Côté en était le vice-président du conseil d'administration jusqu'au 17 mars dernier, jour de son arrestation. Sam Hamad a lui-même envoyé une demande au commissaire, vendredi, pour qu'une enquête soit menée sur ce qu'il a pourtant qualifié de «pétard mouillé», d'«insinuations» et d'«amalgames».

Par voie de communiqué, le commissaire a confirmé qu'il procédera à une enquête à huis clos à la suite des demandes des députés Drainville et Caire. Il ne mentionne pas la requête de Sam Hamad. Un rapport sera rendu public si un manquement est constaté.

## «Faire le suivi des dossiers»

Dans les courriels dévoilés par l'émission *Enquête*, Marc-Yvan Côté avance que Premier Tech peut compter sur son «ami», qui lui fournit des renseignements sur l'évolution des dossiers de l'entreprise au sein du gouvernement. L'ancien ministre libéral informe le président de Premier Tech, Jean Bélanger, ainsi : «Mon ami [Sam Hamad] vient de me faire un rapport sur les deux téléphones faits le jour même [à Jacques Daoust, alors président d'Investissement Québec, et Clément Gignac, ministre du Développement économique].» Et il ajoute : «P.S. — Je l'envoie qu'à toi afin de protéger notre ami.» Dans un autre courriel, Marc-Yvan Côté parle de «la madame du Trésor [Michelle Courchesne] qui «n'est pas facile».

En entrevue avec Paul Arcand au 98,5 FM, Sam Hamad n'a pas nié que Marc-Yvan Côté, qui a été banni à vie du Parti libéral du Canada en 2005 après avoir avoué à la commission Gomery avoir fait du financement politique illégal au comptant, était un de ses amis. «Attention, un bandit et quelqu'un qui a été banni du Parti libéral, c'est deux choses différentes», a répondu Sam Hamad à l'interviewer coriace.

Le ministre a soutenu qu'il n'avait jamais informé Marc-Yvan Côté de l'évolution des dossiers de Premier Tech au sein de l'appareil gouvernemental. Il n'est jamais intervenu pour changer une décision des fonctionnaires d'Investissement Québec (IQ) ni parlé des séances du Conseil du trésor auxquelles il assistait ou de celles du Conseil des ministres, a-t-il avancé. Il s'est contenté de «faire le suivi des dossiers».

Sam Hamad a reconnu qu'en 2012, il avait déjeuné, alors qu'il était ministre du Développement économique, avec Marc-Yvan Côté pour discuter de Premier Tech. La société insistait pour obtenir une aide plus généreuse que celle consentie par IQ. L'intervention du ministre a porté ses fruits.

## Hamad aurait dû vérifier

Marc-Yvan Côté, qui était manifestement engagé dans des activités de lobbyisme, n'était pas inscrit au registre des lobbyistes, comme le veut la loi. Ce n'était pas au ministre de s'informer s'il était inscrit, a fait valoir Sam Hamad.

Le commissaire au lobbyisme n'est pas de cet avis, a indiqué son porte-parole, Daniel Labonté. «Les titulaires de charges publiques doivent adopter une attitude proactive», écrit le commissaire au lobbyisme dans son bilan 2002-2013, et «s'assurer que les lobbyistes qui les approchent sont inscrits au Registre des lobbyistes».

Entre 2008 et 2012, l'année où la société de Rivière-du-Loup a reçu un prêt de 11 millions d'IQ et une subvention de 8 millions du ministère de Sam Hamad, les dirigeants de Premier Tech ont versé 20 000 \$ à la caisse PLQ tandis que Marc-Yvan Côté et sa famille contribuaient à hauteur de 17 000 \$.

«C'est ça qui ressemble à du trafic d'influence», a argué le député péquiste Bernard Drainville. Philippe Couillard affronte «un test de leadership», estime pour sa part le député caquiste Eric Caire. «Chaque minute qui passe où Sam Hamad continue d'assumer des fonctions ministérielles assombrit le nuage qui plane au-dessus du gouvernement.»

Sur la foi des courriels, les partis d'opposition reprochent à Sam Hamad d'avoir enfreint l'article 16 du Code d'éthique des élus, qui stipule qu'un député ne peut «influencer ou tenter d'influencer» une décision de façon à favoriser «de manière abusive» les intérêts personnels d'une personne. Ils allèguent également que le ministre a violé l'article 17 du même code en communiquant «des renseignements qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa charge et qui ne sont généralement pas à la disposition du public» afin de favoriser les intérêts d'un tiers.

Sam Hamad ne peut surtout pas rester président du Conseil du trésor, clame l'opposition. «Il donne beaucoup de contrats, le président du Conseil du trésor. Il a un devoir d'exemplarité», a souligné Bernard Drainville. Quelle crédibilité Sam Hamad a-t-il de rester président du Conseil du trésor et responsable de la mise en œuvre des recommandations de la commission Charbonneau ?

Le Devoir

## BUFFET

SUITE DE LA PAGE 1

de milliards» d'écoutes en ligne sur des sites légaux sans abonnement, révélait la Recording Industry Association of America (RIAA) la semaine dernière.

Les données publiées par la RIAA ont confirmé la dernière grande mutation d'un milieu qui cherche ses repères depuis 15 ans. Pour la première fois, le streaming (lecture en continu) est devenu la principale source de revenus pour l'industrie musicale aux États-Unis, avec 34,3% du chiffre d'affaires du secteur (près de sept milliards au total).

L'achat d'albums ou de chansons en ligne a autrement compté pour 34% des revenus, alors que les ventes physiques (CD et vinyles) ont représenté 28,8% de la tarte. Les gens achètent moins, donc, et paient plutôt pour louer un accès à la musique.

«C'est une industrie qui continue de traverser des changements considérables dans son modèle d'affaires et dans le comportement des consommateurs», relève le grand patron de la RIAA, Cary Sherman, dans son analyse des statistiques. Il y évoque une disproportion «alarmante» entre la faible croissance des revenus provenant des services sans abonnement (de loin les plus populaires) et à la popularité de ceux-ci.

D'où la comparaison faite avec les vinyles : redevenu en vogue, le vieux support d'enregistrement a rapporté 416 millions, un sommet depuis 1988. C'est quelque 30 millions de plus que les milliards d'écoutes sur YouTube et autres versions gratuites de Spotify. Ce qui fait dire à la RIAA que des géants technologiques «s'enrichissent aux dépens des gens qui créent la musique».

C'est un peu le constat que posait Roger Waters lors de son passage récent à l'émission *Tout le monde en parle*. «Dès que vous enregistrez quelque chose, vos droits d'auteur sont immédiatement volés par Silicon Valley, dénonçait l'ancien leader de Pink Floyd. Ils vont tuer la musique.»

## Faire quoi?

Ainsi, les mélomanes consciencieux font-ils face à un dilemme éthique : les services d'écoute en continu — Apple Music, Spotify, Deezer, Tidal et autres Google Music — sont là, accessibles et légaux. Mais les utiliser revient-il à tuer à petit feu l'écosystème économique qui permet la pérennité de la musique? Que faire pour assurer aux créateurs une juste part de redevances?

Les acteurs de l'industrie disent que l'idéal demeure l'achat de disques physiques ou numériques (la plateforme Bandcamp étant citée comme la plus payante pour les artistes). Mais les données de la RIAA montrent que ce modèle s'effrite... et que l'autre laisse peu d'argent en bout de chaîne.

Personne ne conteste l'intérêt des services de lecture en continu. La formule est attrayante. Pour autant que vous ayez une connexion Internet (et une bande passante adéquate), une bonne partie de la musique du monde tombe à portée de clic et d'oreilles. Même plus besoin de savoir quoi écouter grâce aux listes de lecture confectionnées à la me-

## La chute en chiffres

**33%** Ampleur de la baisse du nombre de disques vendus au Québec (physiques et numériques) entre 2005 et 2015. Il s'est vendu un équivalent de 8,5 millions d'albums l'an dernier, contre 12,8 en 2005.

**13** Nombre d'albums qui ont franchi la barre des 25 000 exemplaires vendus l'an dernier au Québec. Il y en avait eu 57 en 2005.

**7%** Diminution des ventes numériques au Québec entre 2013 et 2014. Il s'agit d'un premier recul, probablement dû à l'arrivée des services de musique en continu.

**70%**

Chute des ventes de CD au Canada entre 2004 et 2014 (de 36,6 millions d'unités à 11,2 millions).

Source : Observatoire de la culture et des communications

sure de vos goûts et intérêts.

Dans ce contexte, pourquoi continuer d'acheter des disques que vous pouvez déjà écouter en boucle en échange d'une dizaine de dollars par mois? Les mélomanes plus sérieux évoqueront une certaine poésie au geste d'écouter un album (la popularité croissante du vinyle le dit en filigrane). La surabondance de l'offre en ligne revient au principe du buffet à volonté, suggérait aussi un chroniqueur du *Wall Street Journal* l'été dernier. On ne sait pas trop ce que l'on mange ni pourquoi.

## Redevances

Le problème de la lecture en continu tient aux redevances que les artistes touchent pour la diffusion de leurs œuvres sur ces plateformes. Le buffet évoqué par le *Wall Street Journal* laisse essentiellement des miettes aux artistes.

Combien exactement? «Je ne pense pas qu'une seule personne au Canada peut vraiment dire précisément ce qu'elle a reçu de Spotify, répond Geneviève Côté, chef des affaires du Québec à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Il y a beaucoup de paramètres et c'est encore tout nouveau.»

«Il est difficile de dire ce qu'un artiste touche», reconnaît Gilles McDougall, secrétaire général de la Commission du droit d'auteur (CDA). Il y a une multitude de tarifs qui s'appliquent et qui ne sont pas exprimés de la même façon.»

Les redevances varient ainsi selon le type de service (lecture interactive, qui permet de choisir ce que l'on veut écouter, ou semi-interactive, sans possibilité de sélectionner une chanson précise). Elles sont partagées entre six types de droits ou d'ayants droit (auteur-compositeur, producteur, interprète).

Certains droits sont payés au nombre d'écoutes, d'autres selon le pourcentage des revenus d'abonnements et de publicités des four-

nisseurs de services (les tarifs versés par la SOCAN proviennent de cette dernière catégorie, qui est en essor). Il faut ensuite savoir si les écoutes ont été faites à partir du Canada, puis considérer les ententes particulières des majors avec les fournisseurs, etc. Joli casse-tête.

## 1000 écoutes... 10 cents

Dans ce dédale comptable, un chiffre frappe toutefois l'imaginaire : 10,2 cents par tranche de 1000 écoutes en continu.

C'est le tarif déterminé par la CDA pour payer les interprètes et les producteurs (5,1 cents chacun) au Canada. «C'est près de 20 fois moins élevé que le nouveau tarif aux États-Unis pour les mêmes droits», remarque Annie Morin, directrice de la société de gestion de droits Artistes (interprètes).

La CDA défend sa décision en rappelant que ce n'est pas la seule redevance touchée par les artistes — surtout s'ils ont écrit ou produit leur chanson. «On a établi l'équivalent, en cents et par écoute, du tarif de la radio commerciale, explique Gilles McDougall. Et ce n'est qu'un maillon de la chaîne.»

Mais le secrétaire général de la Commission reconnaît qu'on est loin du Klondike. «Je ne suis pas certain que quelqu'un pourrait vivre correctement des redevances qu'il recevrait de la radio commerciale.»

Des sociétés de gestion de droits ont d'ailleurs décidé de contester ce tarif devant la Cour fédérale — la cause a été entendue en février. Sauf que selon Sandy Boutin, président de Simone Records (Louis-Jean Cormier, entre autres), même si le tarif était ajusté à ce que les États-Unis offrent, on resterait loin d'une solution.

Boutin plaide pour une réponse plus large que le seul tarif : d'abord, forcer les fournisseurs d'Internet haute vitesse à verser des redevances sur les abonnements qu'ils vendent. «Les gens ont besoin [de bande passante] principalement pour consommer des biens et des contenus culturels, remarque-t-il. Ce serait juste que les fournisseurs partagent une partie des profits.»

L'idée d'une redevance sur les ventes d'appareils de type iPod (que les conservateurs avaient rejetée en 2012) devrait aussi être considérée, ajoute Sandy Boutin. «Ça viendrait compenser des pertes de revenus.»

## Économie chamboulée

Au Québec, il n'y a pas encore de données précises sur l'impact de la lecture en continu. Mais personne ne doute que les données américaines sont semblables à celles d'ici.

Le tout inquiète vivement la directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin. «À mon sens, la situation est critique : les ventes physiques sont en chute libre, les ventes numériques commencent à diminuer et le secteur du streaming — qui cannibalise la vente d'albums — rapporte des revenus dérisoires. Toute notre économie est chamboulée.»

Dans cette dynamique particulière, elle souligne tout de même un élément positif. «La production d'albums n'a pas diminué malgré les difficultés du secteur, dit-elle. Ça me surprend chaque année.» De là à conclure que la situation n'est pas si mal? «C'est plutôt qu'on ne peut empêcher un cœur d'aimer», suggère-t-elle.

Le Devoir

## VIES

SUITE DE LA PAGE 1

capable d'invisibilité à force de se fondre dans les situations, qui migrera à la dure au Québec, qui étudiera au grand dam de sa mère la traduction, avant de devenir avocate. Autant de détails dont on ne sait plus désormais s'ils sont tirés de *Ru*, de *Mân* (Libre Expression, 2013) ou du parcours de l'écrivaine.

«Je n'invente rien», confie Kim Thuy avec sa gentillesse, sa chaleur et sa joie habituelles et absolument contagieuses. Ce sont vraiment des choses que je vis, que je vois. Je ne suis pas capable d'inventer, finalement. Quand j'écris, mon seul objectif est de partager la beauté.» Dans le bureau de son éditeur, tapie derrière des piles et des piles d'exemplaires de son opus tout neuf, elle interromp ses dédicaces aux médias le temps d'un entretien pour *Le Devoir*.

De la Malaisie à Berlin, du Cambodge à Rimouski, le lecteur suit Vi, mais aussi sa famille, ses amies. «Je voulais juste raconter avec ce livre toutes les rencontres qui m'ont portée, depuis toujours», résume l'auteure. Autant *Ru* était un hommage aux gens qui m'ont reçue quand je suis arrivée au Québec et à la famille qui m'a élevée, autant *Mân* était un hommage à la culture culinaire française, au travail des chefs, à toute la vaisselle qu'ils lavent et aux coupures et brûlures qu'ils se font. Et autant maintenant, je veux saluer tous ces gens qui m'ont portée, reçue, ceux qui m'ont appris plein de choses.» Et

elle le fait en nommant et transmettant les sensations et les images, toutes ces nourritures des sens qui sont si présentes dans son œuvre.

## Une histoire d'amour

Vi finira par rencontrer le Français Vincent. Et par l'aimer, follement. «À travers cette histoire d'amour, je voulais parler de la colonisation, mais pas juste de son mauvais côté, qu'on met souvent en lumière. Et c'est vrai que dans tout rapport de force imposé, le mal apparaît fortement. Mais il y a aussi à travers ça de la beauté, de l'humain. Ça prend peut-être le mal, l'enfer pour voir la beauté des gens. Dans les atrocités de la colonisation, il y a des moments extrêmement beaux, des trans-ferts, de la transmission.»

Car Kim Thuy a ce don, presque un tic, de trouver des diamants même dans la saleté, de magnifier les détails et les fractions de seconde de beauté, de poétiser le presque rien. Mais les membres de la communauté vietnamienne qui lui ont reproché de ne pas avoir dénoncé les communistes dans *Ru* risquent de n'être pas ravis ici non plus. «Je peux comprendre. C'est facile pour moi de parler. Ces gens ont perdu une vie quand ils ont immigré. Moi j'étais jeune, j'avais ma famille, je n'ai rien perdu. J'ai continué ma vie différemment.»

Il émane des textes de Kim Thuy une nostalgie, une mélancolie, mais «d'un monde qui n'existe pas», précise-t-elle. C'est qu'elle ne connaît pas le passé, dit-elle, «grâce à la langue vietnamienne qui est toujours à l'infinifinitif. Tu ne conjuges jamais en vietnamien et en chinois. Tu dis :

«Manger + pomme + hier.» Je suis donc toujours au présent — et ma directrice littéraire capote chaque fois qu'elle doit corriger mes temps de verbe. Mais c'est peut-être aussi grâce à la culture vietnamienne, qui dit que tu n'es que le résultat de tes ancêtres. Il y a toujours une chaîne. Tu portes toujours ton passé sur toi, donc ce passé est présent. Ma ligne du temps à moi n'est pas horizontale, mais verticale. Quand on parle de nostalgie, on parle de quelque chose qui surgit du passé, mais je n'ai pas de passé. Je n'ai pas de futur.»

Lorsqu'elle écrit, elle est dans ce présent. «L'image que j'ai, c'est que je prends la main d'un ami, avec qui je rentre dans une espèce de bulle, et à qui je raconte l'histoire des objets qui nous entourent. J'ai un ami imaginaire, en fait, et je suis toujours en murmure, afin de ne presque pas déranger l'espace où je le fais entrer.»

## «Handicapée des deux langues»

Ce serait donc un désir de partage qui motiverait l'écriture chez elle? «Oui. C'est juste ça.» Ajouté au désir de partager la langue vietnamienne... en français. «Encore aujourd'hui, ce sont des images et la langue vietnamiennes qui me viennent quand j'écris. J'ai deux cultures dans mon ADN intellectuel, et quand on connaît deux cultures, on peut les comparer et les aimer beaucoup plus, beaucoup mieux. Comme mon but dans ce livre était de comparer les lieux où j'ai voyagé.»

Par l'écriture, elle cherche l'émotion dans les mots... et les mots dans l'émotion. Mais pourquoi ne pas remonter à la source des images et des

sonorités, et directement écrire en vietnamien, alors? «Je ne possède pas assez la langue. Je n'ai pas les émotions. Je ne sais pas c'est quoi «nostalgie» en vietnamien. Je suis comme handicapée des deux bords, des deux langues, mais je ne peux qu'écrire en français», croit celle qui rêve aussi dans la langue de Molière. «C'est le seul outil que j'ai, et il est imparfait. Je suis comme une pince qui ne reste pas ouverte. Je vais mourir frustrée, d'autant que non seulement j'absorbe lentement les mots, mais maintenant, à 47 ans, j'ai commencé à en oublier. J'en perds. Chaque fois, c'est un drame en moi, quand je réalise, moi qui ai si peu de mots, que j'en perds encore un; j'ai un moment de tristesse profonde.»

Cette tristesse qu'elle nomme, cette mélancolie qui émane de son œuvre, on ne les sent pas du tout, lorsqu'elle nous parle, dans sa présence attentive et flamboyante. «Je suis cette personne mélancolique et triste qui n'est pas capable de ne pas rire, dit-elle, un immense sourire au visage. Je pense qu'il y a une conspiration, une malédiction bénéfique pour que je sois heureuse. Mais quand j'écris, là, j'ai le droit d'être mélancolique, d'aller dans ces zones-là. Mais en même temps, j'en vois toute la beauté. Je vois toujours la fraction de beauté au milieu du reste, l'infime partie qui porte tout.» Et elle la partage.

Le Devoir

VI  
Kim Thuy  
Libre Expression  
Montréal, 2016, 142 pages  
En librairie le 6 avril

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

**D**  
Le Devoir sur ledevoir.com  
Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)